



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES
ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SECTION INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
SITES SENSIBLES

AFFAIRE SUIVIE PAR MME PHAN-DANG

☎ 01 49 56 62 21

✉ 01 49 56 64 08

flora.phan-dang@val-de-marne.gouv.fr

UIOM94 \ CLIS DES UIOM UIOM IVRY/PARIS XIII

CLIS – Réunion préfecture du 05/11/2010

CR rectifié

Créteil, le 17 JAN 2011

LE PRÉFET DU VAL DE MARNE

à

Liste des destinataires in fine

- OBJET** : Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) afférente à l'unité de traitement et de valorisation des déchets d'Ivry/Paris 13^{ème} du SYCTOM de l'Agglomération Parisienne exploitée par les Groupes TIRU et SITA SUEZ Ile-de-France, à IVRY-SUR-SEINE, entrée PARIS 13^{ème}, rue de Bruneseau.
- REFER** : Code de l'environnement, articles L 125-1, R 125-5 à 125-8 relatifs aux commissions locales d'information et de surveillance des installations de traitement de déchets.
Compte-rendu de la réunion du 5 novembre 2010, diffusé le 1^{er} décembre 2010.
- P.J.** : Une

Suite aux observations du SYCTOM formulées sur le compte rendu de la réunion de la CLIS du 5 novembre 2010, j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, sans les annexes qui restent inchangées, le compte rendu modifié qui remplace celui qui vous a été diffusé le 1^{er} décembre 2010.

Veuillez noter que ce compte rendu modifié remplacera le précédent consultable sur le site internet de la préfecture <http://www.val-de-marne.pref.gouv.fr> au chapitre « Environnement », à la rubrique « Déchets et recyclage ».

Destinataires (Arrêté préfectoral modificatif n°2010/6587 du 16/09/2010 et participants)

- ✓ DRIEE IDF/Service Bassin Seine Normandie ⇒ MM Adnot & Büten
- ✓ DRIEE IDF/UT94/Inspection des installations classées ⇒ Mmes Le Flohic & Polvêche
- ✓ DRIEA IDF/UTEA94/Urbanisme ⇒ M. Vannier [+ Mme Seigneur]
- ✓ ARS IDF/DT94/Service Santé Environnement ⇒ M. Grenetier [+ Mme Borie]

- ✓ Monsieur le Député Maire d'Ivry-sur-Seine ⇒ M. Gosnat [+ Mme Spiro & M. Stampfler (ST)]
- ✓ Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine ⇒ Mme Loichot, MM Belabbas, Leclercq, Mayet & Prat
- ✓ Conseil de la commune de Paris ⇒ MM Dargent & Alayrac [+ M. Poignard]
- ✓ Conseil régional d'Ile-de-France ⇒ Mme Sabban
- ✓ Syndicat Mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères ⇒ MM Labrousse & Coutart [+ Mmes Boux, Longueville, Mauvillain + MM Fournet, Ilzizine, Tignères & Vachey]

- ✓ Groupe TIRU ⇒ MM Boisseau & Desclos (Siège), MM Ciarcia, Goujet & Lecointre (Usine)
- ✓ Groupe SITA SUEZ Ile-de-France ⇒ MM Martin & Guérin [+ M. Tête]

- ✓ Association « À Suivre » ⇒ Mme Moog [+ M. Jouannetaud]
- ✓ Association « Consommation, Logement et Cadre de Vie » (CLCV) ⇒ Mme Connan
- ✓ Association « Passerelles d'Ivry-Port-Nord » ⇒ M. Marcon
- ✓ Association « Petit Ivry Contre le Bruit et pour la Qualité de la Vie » ⇒ M. Bareth

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint,

Olivier HUISMAN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Créteil, le 17 JAN 2011

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES
ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SECTION INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
SITES SENSIBLES

AFFAIRE SUIVIE PAR MME PHAN-DANG

☎ 01 49 56 62 21

✉ 01 49 56 64 08

flora.phan-dang@val-de-marne.gouv.fr

U10M94 \ CLIS DES U10M\ U10M IVRY/PARIS XIII

CLIS – Réunion préfecture du 05/11/2010

☞ Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) ☞

Unité de traitement et de valorisation de déchets ménagers d'IVRY/PARIS XIII du SYCTOM de l'Agglomération Parisienne sise à IVRY-SUR-SEINE, entrée par la rue de Bruneseau à PARIS XIII, exploitée par les groupes TIRU et SITA SUEZ Ile-de-France.

COMPTE – RENDU

Modifié suite aux observations du SYCTOM

☞ Réunion à la Préfecture du Val-de-Marne ☞

Vendredi 5 novembre 2010 à 10h - Salle des fêtes

Liste des participants

1	Préfecture du Val-de-Marne	M. HUISMAN	Secrétaire Général Adjoint, Président de la CLIS
2	Préfecture du Val-de-Marne	Mme DURNFORD	Chef de Bureau (DAGE/3)
3	Préfecture du Val-de-Marne	Mme PHAN DANG	Adjoint + Secrétariat CLIS
4	DRIEE/UT 94 (IIC) ⁽¹⁾	Mme LE FLOHIC	Ingénieur inspecteur des IC/Chef par intérim UT94
5	DRIEE/UT 94 (IIC)	Mlle POLVÈCHE	Ingénieur inspecteur des IC
6	DRIEA/UTEA 94 ⁽²⁾	Mme SEIGNEUR	Service Environnement et Réglementation de l'Urbanisme
7	ARS/DT 94 ⁽³⁾	Mme BORIE	Ingénieur chef du Service santé environnement
8	Mairie d'IVRY/SEINE	Mme SPIRO	Conseillère Municipale, pour M. GOSNAT, Député Maire
9	Mairie d'IVRY/SEINE	M. STAMPFLER	Chargé de mission
10	Mairie d'IVRY/SEINE	M. BELABBAS	Maire Adjoint
11	Mairie d'IVRY/SEINE	Mme LOICHOT	Conseillère Municipale
12	Mairie de Paris	M. POIGNARD	Pour MM DARGENT & DALAYRAC
13	SYCTOM ⁽⁴⁾	M. LABROUCHE	Directeur Général des Services
14	SYCTOM	Mme BOUX	Directrice G ^{al} A ^{dit} d'Exploitation et Prévention des Déchets
15	SYCTOM	Mlle LONGUEVILLE	DGEAPD
16	SYCTOM	M. COUTART	Directeur Général des Services Techniques
17	SYCTOM	Mme MAUVILLAIN	Directrice du Développement Durable
18	SYCTOM	M. FOURNET	Directeur de Projet Ivry (DPI)
19	SYCTOM	M. TIGNÈRES	DPI
20	SYCTOM	M. ILZIZINE	DPI
21	SYCTOM	M. VACHEY	Responsable du Pôle Patrimoine Ivry
22	TIRU	M. BOISSEAU	Directeur Technique (Siège)
23	TIRU	M. DESCLOS	Responsable Sécurité et environnement
24	TIRU	M. CIARCIA	Responsable d'exploitation Ivry
25	TIRU	M. GOUJET	Ingénieur Environnement Ivry
26	SITA SUEZ Ile-de-France	M. TETE	Directeur Technique (Siège)
27	Association à suivre	M. JOUANNETAUD	Pour Mme MOOG, Présidente
28	Associations CLCV ⁽⁵⁾ & Passerelles	Mme CONNAN	Présidente

⁽¹⁾ Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France/Unité Territoriale du Val-de-Marne (Inspection des Installations Classées)

⁽²⁾ Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France/Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement du Val-de-Marne (Urbanisme)

⁽³⁾ Agence Régionale de Santé/Délégation Territoriale du Val-de-Marne (Service santé environnement)

⁽⁴⁾ Syndicat Mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères

⁽⁵⁾ Consommation, Logement et Cadre de Vie

Absents excusés :

DAGE : M. BOISSONNAT

DRIEE IDF/Délégation Bassin Seine Normandie (EX DIREN)

Mairie d'Ivry – CM : MM LECLERCQ, MAYET, PRAT, Mairie d'IVRY - DGST : M SCHWEITZER

Conseil Régional Ile-de-France : Mme SABBAN

Mairie de Paris : MM DARGENT et ALAYRAC (représentés par M. POIGNARD)

Association du Petit Ivry Contre le Bruit et pour la Qualité de la Vie : M. BARETH



Ordre du jour

- ① Approbation du compte rendu de la réunion du 3 juillet 2009,
- ② Présentation par les exploitants de leur dossier d'information du public pour l'année 2009,
- ③ Point sur le projet de transformation du centre d'incinération avec valorisation énergétique d'Ivry-Paris XIII,
- ④ Débat et questions diverses.



① Approbation du compte rendu de la réunion du 3 juillet 2009

Le compte rendu de la réunion du 3 juillet 2009, adressé à chaque participant, mis en ligne sur le site internet de la Préfecture, est validé.

② Présentation par les exploitants de leur dossier d'information du public (DIP) pour 2009

I – Groupe TIRU – DIP 2009 de l'unité d'incinération d'ordures ménagères d'Ivry/Paris 13

Présentation par M. GOUJET, ingénieur environnement à l'usine d'Ivry.

Cf. ANNEXE I

Questions/Réponses ↓

Mme CONNAN, Présidente de l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie, demande qu'à l'avenir la réunion annuelle de la CLIS soit organisée en début d'année en concordance avec le bilan d'activité de l'année antérieure. Elle remarque en effet que TIRU a présenté les chiffres du bilan 2009, alors que l'année 2010 est pratiquement terminée.

Elle demande ce que représente une plainte pour TIRU.

Elle souhaite une information plus poussée sur les contrôles NOx et l'ammoniac ainsi qu'un bilan complet fioul/gaz.

M. HUISMAN, convient qu'il existe un certain décalage entre le bilan et la réunion et s'en excuse. Il s'engage à réunir la CLIS avant le 30 juin de chaque année, les exploitants ayant besoin d'un certain délai pour établir les bilans complets de l'année précédente.

M. GOUJET, remarque qu'effectivement cette année la réunion de la CLIS s'est déroulée très tardivement. Il ajoute que le DIP (document d'information du public) ne peut en tout état de cause être émis qu'au 2^{ème} trimestre de l'année, après validation de tous les résultats des contrôles réglementaires de l'année précédente.

M. CIARCIA, Directeur d'exploitation Ivry, s'explique sur le traitement des plaintes. La plainte est enregistrée et tracée dans le système environnemental TIRU ainsi que via le site internet du SYCTOM. L'été dernier, par exemple, les odeurs étaient dues aux travaux dans l'usine.

M. LABROUCHE, Directeur Général du SYCTOM, invite tout plaignant à s'adresser au SYCTOM qui fait le relais auprès de l'exploitant.

Mme LE FLOHIC, Ingénieur inspecteur des installations classées à la DRIEE Ile-de-France, Chef par intérim de l'UT94, ajoute que les plaintes peuvent être adressées au Préfet.

Mme DURNFORD, Chef de bureau, précise que toute plainte relative à des installations classées pour la protection de l'environnement doit être formulée au moyen de l'imprimé disponible sur le site internet de la préfecture.

Mme LOICHOT, Conseillère Municipale d'IVRY-SUR-SEINE, déplore qu'à chaque fois qu'il y a eu du bruit les riverains ont téléphoné et qu'aucune réponse précise n'a été donnée par TIRU. Elle souhaite vivement que la préfecture fasse le lien comme d'ailleurs M. NÉVACHE, ancien président de la CLIS et Secrétaire Général s'y est engagé à la réunion du 3 juillet 2009. Elle interpelle les membres de la commission d'information et de surveillance et la Préfecture sur le manque systématique d'explication affiché par TIRU sur les causes des bruits et des odeurs signalées par les riverains inquiets (Bruits nocturnes de soupape, odeurs pestilentielles...).

Elle souhaiterait une plus grande réactivité de la part de l'industriel, par des moyens modernes, par exemple, un affichage des travaux et des incidents susceptibles d'en découler (Panneau défilant ou autre). Il faut à tout prix expliquer aux riverains ce qui se passe. Enfin écrire au Préfet n'est pas à son sens assez réactif. Il faut une transparence plus immédiate de l'information.

M. LABROUCHE, demande à Mme LOICHOT de ne pas hésiter à contacter directement le SYCTOM qui lui répondra. L'information et la transparence restent la priorité. *Le SYCTOM a même, dans le cadre de la commission particulière du débat public, fait des propositions pour la mise en œuvre d'un dispositif d'information simplifiée pour le grand public*, et le groupe de travail auquel Mme LOICHOT participe, se réunira sur ce thème le 18 novembre.

.../...

① Approbation du compte rendu de la réunion du 3 juillet 2009

Le compte rendu de la réunion du 3 juillet 2009, adressé à chaque participant, mis en ligne sur le site internet de la Préfecture, est validé.

② Présentation par les exploitants de leur dossier d'information du public (DIP) pour 2009

I – Groupe TIRU – DIP 2009 de l'unité d'incinération d'ordures ménagères d'Ivry/Paris 13

Présentation par M. GOUJET, ingénieur environnement à l'usine d'Ivry.

Cf. ANNEXE I

Questions/Réponses ↓

Mme CONNAN, Présidente de l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie, demande qu'à l'avenir la réunion annuelle de la CLIS soit organisée en début d'année en concordance avec le bilan d'activité de l'année antérieure. Elle remarque en effet que TIRU a présenté les chiffres du bilan 2009, alors que l'année 2010 est pratiquement terminée.

Elle demande ce que représente une plainte pour TIRU.

Elle souhaite une information plus poussée sur les contrôles NOx et l'ammoniac ainsi qu'un bilan complet fioul/gaz.

M. HUISMAN, convient qu'il existe un certain décalage entre le bilan et la réunion et s'en s'excuse. Il s'engage à réunir la CLIS avant le 30 juin de chaque année, les exploitants ayant besoin d'un certain délai pour établir les bilans complets de l'année précédente.

M. GOUJET, remarque qu'effectivement cette année la réunion de la CLIS s'est déroulée très tardivement. Il ajoute que le DIP (document d'information du public) ne peut en tout état de cause être émis qu'au 2^{ème} trimestre de l'année, après validation de tous les résultats des contrôles réglementaires de l'année précédente.

M. CIARCIA, Directeur d'exploitation Ivry, s'explique sur le traitement des plaintes. La plainte est enregistrée et tracée dans le système environnemental TIRU ainsi que via le site internet du SYCTOM. L'été dernier, par exemple, les odeurs étaient dues aux travaux dans l'usine.

M. LABROUCHE, Directeur Général du SYCTOM, invite tout plaignant à s'adresser au SYCTOM qui fait le relais auprès de l'exploitant.

Mme LE FLOHIC, Ingénieur inspecteur des installations classées à la DRIEE Ile-de-France, Chef par intérim de l'UT94, ajoute que les plaintes peuvent être adressées au Préfet.

Mme DURNFORD, Chef de bureau, précise que toute plainte relative à des installations classées pour la protection de l'environnement doit être formulée au moyen de l'imprimé disponible sur le site internet de la préfecture.

Mme LOICHOT, Conseillère Municipale d'IVRY-SUR-SEINE, déplore qu'à chaque fois qu'il y a eu du bruit les riverains ont téléphoné et qu'aucune réponse précise n'a été donnée par TIRU. Elle souhaite vivement que la préfecture fasse le lien comme d'ailleurs M. NÉVACHE, ancien président de la CLIS et Secrétaire Général s'y est engagé à la réunion du 3 juillet 2009. Elle interpelle les membres de la commission d'information et de surveillance et la Préfecture sur le manque systématique d'explication affiché par TIRU sur les causes des bruits et des odeurs signalées par les riverains inquiets (Bruits nocturnes de soupape, odeurs pestilentielles...).

Elle souhaiterait une plus grande réactivité de la part de l'industriel, par des moyens modernes, par exemple, un affichage des travaux et des incidents susceptibles d'en découler (Panneau défilant ou autre). Il faut à tout prix expliquer aux riverains ce qui se passe. Enfin écrire au Préfet n'est pas à son sens assez réactif. Il faut une transparence plus immédiate de l'information.

M. LABROUCHE, demande à Mme LOICHOT de ne pas hésiter à contacter directement le SYCTOM qui lui répondra. L'information et la transparence restent la priorité. *Le SYCTOM a même, dans le cadre de la commission particulière du débat public, fait des propositions pour la mise en œuvre d'un dispositif d'information simplifiée pour le grand public*, et le groupe de travail auquel Mme LOICHOT participe, se réunira sur ce thème le 18 novembre.

.../...

Mme LOICHOT, sait qu'elle peut appeler le SYCTOM mais voudrait que le Préfet assure l'interface.

Elle demande en outre que le personnel de TIRU soit suffisamment formé pour restituer une information précise au public autant que de besoin. Un numéro d'urgence serait à mettre en place pour les nuisances les plus importantes, notamment lorsque la soupape se déclenche la nuit.

Mme SPIRO, Conseillère Municipale, pour M. GOSNAT, Député Maire, précise que les riverains peuvent appeler la mairie par le n° d'urgence sur le site internet, qui se charge d'appeler le SYCTOM. Elle informe également la CLIS que les bruits signalés l'été dernier étaient dus à des travaux effectués par la SNCF.

M. CIARCIA, reconnaît qu'il y a eu quelques incidents notamment le 19 octobre dernier, dus à des travaux. En ce cas, le chef de quart appelle l'ingénieur d'astreinte qui s'engage à donner toute explication au riverain gêné voire à lui faire visiter l'usine, toujours dans le souci de transparence de l'information.

Mme LOICHOT, prend acte de cette réponse et déplore que TIRU ne soit plus exploitant en février 2011.

Mme CONNAN, demande à nouveau communication des relevés de NOx lors des dysfonctionnements, les contrôles de l'ammoniac les bilans des entrants. Elle souhaiterait savoir la capacité limite d'incinération de l'unité d'Ivry.

M. FOURNET, Directeur du Projet d'Ivry au SYCTOM, répond : 670 000 tonnes (par an).

M. HUISMAN, précise que l'État sera présent à la réunion du comité de concertation du 18 novembre 2010. Il invite SITA à faire sa présentation.

II – Groupe SITA SUEZ Ile-de-France – DIP 2009 du centre de tri et de valorisation de déchets Ivry/Paris 13

Présentation par M. TÊTE, Directeur Technique au siège (92532 LEVALLOIS PERRET)

Cf. ANNEXE II

Questions/Réponses ↓

M. JOUANNETAUD, Association à suivre, demande pourquoi les entrants non recyclables ont tant augmentés alors que la tendance actuelle devrait être revue à la baisse.

M. TÊTE, cette dégradation se situe au niveau de la collecte, mais il n'y a pas d'indice suffisamment probant.

Mme CONNAN, Présidente de l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie, voudrait savoir si cette dégradation serait due au fait que les poubelles jaunes seraient de plus en plus souillées car les consignes ne seraient plus strictement respectées par le public...

M. LABROUCHE, précise que le SYCTOM a en effet observé ces 2 dernières années, une certaine dégradation de la collecte sélective due à la présence d'ordures ménagères. Pour inverser cette tendance, le SYCTOM a décidé de réactiver les campagnes de sensibilisation auprès des communes et auprès des citoyens afin d'améliorer le tri sélectif. C'est un point très important au vu des lois Grenelle.

M. HUISMAN, prend acte et propose d'aborder le point 3 de l'ordre du jour.



③ Point sur le projet de transformation du centre d'incinération avec valorisation énergétique

M. LABROUCHE, rappelle que, suite à une concertation engagée dès 2003 au plan local, en 2007, le SYCTOM a lancé des études de faisabilité en vue de la transformation de l'usine d'Ivry à l'horizon 2015 en centre de valorisation *biologique* (méthanisation) et *énergétique*, sous l'égide d'un comité de pilotage. Le SYCTOM a ensuite présenté son dossier (après délibération) à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)* qui a désigné la commission particulière chargée d'informer le grand public sur les objectifs et les caractéristiques du projet du SYCTOM.

*[Conformément à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et à son décret d'application du 22 octobre 2002 pour examen du projet, le coût estimé de 700 à 800 millions d'euros Hors Taxe étant supérieur au seuil fixé par décret.]

Le débat public qui s'est clos le 28 décembre 2009, a débouché sur la décision du SYCTOM du 12 mai 2010, de poursuivre le projet et la concertation avec les partenaires (élus, associations, riverains, usagers et autres partenaires) réunis en comité des partenaires sous l'égide d'un garant (M. Pierre-Yves GUIHENEUF, désigné en avril 2010), en vue de parvenir à l'élaboration d'un projet partagé par tous les partenaires, qui remarque-t-il sont pour certains membres de la CLIS.

.../...

La concertation s'organise à partir d'ateliers thématiques qui constituent des réunions de travail. Par exemple, la réunion du mois de septembre faisait le point *sur les études* et les actions de prévention, celle de novembre sera consacrée à la surveillance et au contrôle de la gouvernance du site. D'autres réunions ont eu lieu sur l'intégration urbaine, etc.

En tout état de cause le SYCTOM veille à assurer la continuité du service public. Le comité syndical a décidé le lancement du projet (procédures administratives et études) à la fin du 1^{er} semestre 2011. Ce projet comportera ensuite 2 phases de travaux :

1^{ère} phase - 2019, réduire la capacité d'incinération à 350 000 tonnes par an soit - 50% ⇒ Réduction des entrants de 20%,

2^{ème} phase - 2023, traitement biologique.

④ Débat et questions diverses

Aux questions de Mme CONNAN, M. LABROUCHE, répond :

- Sur le transfert et la création du centre de collecte, que :
 - le centre de collecte sélective sera transféré et reconstruit dans le 12^{ème} arrondissement de Paris (l'emplacement est en cours de prospection) ;
 - la déchetterie d'Ivry restera exploitée jusqu'en 2014 ; le nouvel emplacement de la déchetterie *communale* à Ivry n'est pas encore connu à ce jour ;
 - le SYCTOM ne connaît pas encore le coût de ce transfert mais le projet sera financé à hauteur de 80% par le SYCTOM ;
- Sur le changement d'exploitant TIRU ne sera plus exploitant du site d'Ivry/Paris 13, à compter du 1^{er} février 2011. Cette échéance correspond à la fin du marché public signé avec TIRU. Ainsi, l'appel d'offres lancé en octobre 2009 a mis fin au marché public signé avec cet exploitant historique TIRU et a désigné un nouvel exploitant.

M. HUISMAN remercie les participants et s'engage à réunir la CLIS avant le 30 juin 2011.

La séance est levée vers 13h 30.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint,



Olivier HUISMAN